

Déclaration sur la justice climatique et la Conférence sur le changement climatique à Montréal du Réseau Action Climat-Canada

Dans le monde entier, les communautés humaines et les écosystèmes souffrent déjà des effets du changement climatique causés par les gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines. Le consensus scientifique indique que ces effets deviendront catastrophiques si on ne réduit pas de façon importante les GES. Par conséquent, la menace d'un changement climatique dangereux exige des mesures urgentes des Canadiens et de la communauté internationale.

Au cours de l'année prochaine, le Canada jouera un rôle charnière pour déterminer l'orientation future des mesures à prendre à l'échelle mondiale afin d'empêcher un changement climatique dangereux. Effectivement, il sera l'hôte des pays du monde qui se réuniront à Montréal en décembre, pour discuter, pour la première fois, des suites à donner après 2012, fin de la première période d'engagements de réduction des GES du Protocole de Kyoto. Le Canada continuera de présider les négociations des Nations Unies sur le changement climatique pendant les douze prochains mois, nous aurons ainsi une influence sans précédent sur les développements à venir sur la scène internationale.

Les décisions qui doivent être prises à Montréal sont trop importantes pour laisser les politiciens et les bureaucrates décider seuls de notre avenir. Les Canadiens doivent participer directement, comme ils l'ont fait si efficacement lors des débats en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto. L'entrée en vigueur de Kyoto en février 2005 a marqué une étape clef de la coopération internationale pour ralentir le changement climatique. Les Canadiens devraient être très fiers du rôle qu'ils ont joué dans cette victoire, malgré la forte opposition de ceux qui tirent profit du statu quo.

Toutefois, la première période d'engagement du protocole de Kyoto n'est qu'une première petite étape vers un régime mondial juste et durable pour lutter contre le changement climatique. Des mesures urgentes et drastiques sont nécessaires à la lumière des conséquences du changement climatique déjà ressenties par de nombreuses personnes vulnérables et tenant compte de l'inertie des réponses des systèmes climatiques de la planète.

Si le Protocole de Kyoto n'est pas renforcé par des mesures beaucoup plus significatives pour réduire les émissions de GES, nous ne pourrons pas éviter les conséquences probables - et terribles - du réchauffement continu de la planète, telles que les risques liés à l'approvisionnement en eau et à la production alimentaire, l'augmentation du nombre de pays frappés par la sécheresse et les inondations, la perte massive d'espèces et d'écosystèmes

vulnérables, et l'élévation du niveau de la mer. Des dizaines de millions de nouvelles personnes risqueront d'être victimes d'inondations côtières et de famine, des centaines de millions de personnes seront atteintes de la malaria, et des milliards connaîtront une pénurie d'eau d'ici les années 2080 si la température moyenne du globe s'élève à +2°C par rapport à la période préindustrielle. L'augmentation de température moyenne constatée au cours du 20^e siècle a déjà atteint + 0,6°C.

Pour éviter un changement climatique dangereux, l'augmentation de température doit être limitée bien en deçà des 2°C par rapport à la période préindustrielle. Pour atteindre cet objectif à long terme, il faudra que les émissions mondiales de GES aient atteint leur pic d'ici 10 à 15 ans et, le cas échéant, qu'elles diminuent rapidement.

Un tel avenir est non seulement nécessaire, mais offre une vision alternative intéressante si elle est fondée sur les principes d'équité et de solidarité grâce à laquelle nous répondons aux besoins fondamentaux de tous sans détruire les systèmes écologiques et culturels qui assurent la subsistance des générations présentes et futures.

À cette fin, le Réseau Action Climat-Canada appelle les Canadiens à mettre leurs représentants élus au défi d'atteindre les objectifs suivants :

Le Canada doit devenir un leader pour mettre en œuvre les engagements pris dans le Protocole de Kyoto.

Pendant trop longtemps, le Canada a compté sur des mesures volontaires pour aborder le changement climatique. Par conséquent, nos émissions de GES ont augmenté de 24 % entre 1990 et 2003, alors que nos engagements au titre du Protocole de Kyoto exigent qu'entre 2008 et 2012, nous réduisions nos émissions de 6 % au-dessous de leur niveau de 1990. Le Canada doit maintenant montrer l'exemple dans le verdissement de notre économie et de notre société, à moins que nous ne voulions compromettre notre engagement au titre du Protocole de Kyoto et les mesures nécessaires à plus long terme de lutte contre le changement climatique.

Pour cela, il faudra mieux utiliser les réglementations, telles que celles relatives aux véhicules à haut rendement énergétique et au renforcement des codes du bâtiment; éliminer les subventions annuelles de milliards de dollars accordées à l'industrie des combustibles fossiles et investir ces fonds dans les sources d'énergies renouvelables, non nucléaires, dans l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. Il faut également s'assurer que les grands pollueurs industriels fassent leur juste part. Nous devons également mettre en œuvre en temps utile tous les éléments du Plan d'avril 2005 du gouvernement fédéral sur les changements climatiques. Par exemple, le gouvernement fédéral devrait annoncer avant la conférence de Montréal la conclusion d'ententes finales avec les provinces visant au moins la première moitié des réductions de 55 à 85 mégatonnes prévues dans le plan via le Fonds de partenariat. Ces ententes devraient donner la priorité aux technologies comme l'efficacité énergétique et les

énergies renouvelables qui permettraient des réductions d'émission avant 2012. Le gouvernement fédéral devrait également accélérer la mise en œuvre du Fonds pour le Climat et augmenter les fonds disponibles de 1 à au moins 5 milliards de dollars, s'il veut atteindre les réductions prévues de 75 à 115 mégatonnes.

Lors de la conférence de Montréal, le Canada doit également s'assurer que l'on respecte l'esprit du Protocole de Kyoto dans sa mise en œuvre effective à l'échelle internationale, et qu'on ne crée pas de nouvelles échappatoires. Par exemple, l'amélioration du mécanisme de développement propre ne doit pas amoindrir les exigences de 'complémentarité'.

Le Canada doit agir pour protéger les plus vulnérables.

Le changement climatique révèle et aggrave les rapports inéquitables. 20 % de la population mondiale consomme 80 % des ressources mondiales alors qu'elle contribue à 80 % des émissions historiques de GES, et détient 80 % de la richesse. Les pauvres et les marginalisés, ceux qui contribuent le moins aux émissions, sont les personnes qui risquent de souffrir le plus des conséquences désastreuses causées par le changement climatique.

Le Canada doit agir en toute solidarité avec ceux qui seront le plus durement touchés par les conséquences du changement climatique. À l'échelle internationale, cela signifiera de s'assurer qu'à Montréal, les pays développés s'engagent à fournir des ressources adéquates aux Fonds pour l'adaptation afin d'aider les pays en développement à faire face aux conséquences du changement climatique. Cela veut dire qu'il faudra également offrir l'assistance nécessaire aux pays en développement afin de répondre à leurs besoins sociaux grandissants avec un maximum d'efficacité énergétique et de sources d'énergies non nucléaires et renouvelables.

Au Canada, il faudra offrir assistance aux communautés de l'Arctique qui sont déjà durement touchées par le changement climatique. Il faudra élaborer des programmes intégrés d'économies d'énergie en faveur des ménages à faible revenu et des Premières nations afin de réduire de façon permanente la pollution et les factures, d'augmenter radicalement le soutien pour le transport en commun et d'offrir une assistance ciblée en matière d'énergie pour les ménages à faible revenu qui auraient autrement à choisir entre manger, chauffer ou payer leur logement.

Le Canada doit s'assurer que la conférence de Montréal amorce un processus de négociations qui devra être finalisé d'ici 2008, afin d'établir un régime mondial sur le climat, efficace et équitable, permettant de limiter le réchauffement le plus en deçà de 2° C.

La conférence de Montréal doit amorcer un processus de négociations pour la période post-2012, et doit s'engager à terminer ces négociations avant 2008 afin de permettre une

ratification en temps opportun et assurer ainsi la certitude nécessaire aux investissements continus dans des réductions d'émission.

Le Canada doit s'assurer que ce futur régime sur le Climat comprenne des obligations contraignantes de réductions absolues de GES plus importantes pour les pays industrialisés; de nouveaux types d'engagements pour quelques grands pays en développement qui permettent l'atteinte d'objectifs de développement tout en limitant la croissance de leurs émissions de GES; le soutien aux nécessaires mesures d'adaptation notamment pour les pays moins avancés ; et des mesures de protection pour les forêts tropicales, tel que proposé dans l'approche à plusieurs échelons du Réseau Action Climat International.

Un tel régime devrait être essentiellement fondé sur le Protocole de Kyoto, dûment amendé pour répondre aux besoins de ce nouveau régime à plusieurs échelons d'engagements. Des discussions sur des dispositions particulières de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, comme par exemple celles sur l'adaptation, pourront contribuer au processus de négociation de ce régime.

La communauté internationale doit mettre à profit les engagements que les pays signataires du Protocole de Kyoto ont pris pour lutter contre le réchauffement de la planète. Il y a dix ans de ça, ces pays, y compris les États-Unis à cette époque, ont décidé que les mesures volontaires n'étaient pas adéquates et que des plafonds d'émissions en valeur absolue et obligatoires étaient nécessaires.

Afin de soutenir des engagements futurs de réduction compatibles avec l'objectif d'empêcher toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique, le Canada devrait s'engager et inciter tous les pays industrialisés à atteindre des objectifs de réduction de 25 à 30 % par rapport aux niveaux d'émissions de 1990 d'ici 2020, ainsi qu' une réduction de 80 % d'ici 2050, conformément au consensus des scientifiques, des gouvernements et de la société civile pour éviter des changement climatique dangereux .

Pour obtenir l'appui international vis-à-vis d'un régime mondial de politiques efficaces sur le climat, qui soit équitable et légitime, il faudra s'appuyer sur des principes pour répartir les réductions d'émission de GES entre nations. Ces principes fondamentaux sont entre autres :

Le Principe de précaution - des mesures doivent être prises pour anticiper, prévenir ou minimiser les causes du changement climatique et atténuer ses effets néfastes. Lorsqu'il y a des risques de dommages graves ou irréversibles, on ne devrait pas utiliser le manque de totale certitude scientifique comme motif pour retarder la mise en œuvre de telles mesures.

Équité

- *Nous avons tous le même accès au bien commun atmosphérique, nous devons donc accorder de plus en plus d'importance à l'objectif visant à allouer des droits d'émission per capita au cours du 21^e siècle.*

- *Équité transgénérationnelle - retarder maintenant l'action contre le changement climatique ne fera que transférer la charge des coûts importants de l'inaction aux générations futures.*

Responsabilités communes mais différenciées

- *Responsabilité historique et pollueur payeur: ceux qui ont déjà contribué le plus au problème du changement climatique doivent être les premiers à agir*
- *Il faut tenir compte de la faculté de payer et de la capacité d'agir quand on décide qui doit agir, quand et de quelle façon.*

Le droit à un développement durable - plus particulièrement l'accès équitable à des services énergétiques abordables, à des moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'eau et aux autres besoins fondamentaux de l'être humain.

Le Canada doit soutenir les États progressistes et les entreprises étasuniens dans l'adoption de mesures contre le changement climatique.

Bien qu'il soit clair que les É.-U. doivent commencer à prendre des mesures importantes pour réduire leurs émissions, il est tout aussi clair que la meilleure stratégie à adopter pour atteindre cet objectif n'est pas d'édulcorer le régime futur sur le climat dans l'espoir que l'administration Bush, déphasée par rapport à la majorité des dirigeants politiques et d'entreprises, ratifiera immédiatement.

Toutefois, on devrait laisser une opportunité à la prochaine administration de s'engager. Le Canada, et d'autres pays, devraient entreprendre de sérieux efforts pour amener les acteurs progressistes étasuniens à s'engager et examiner quels types de politiques et mesures communes pourraient être mises en place entre les pays actifs sous l'égide du Protocole de Kyoto et les États et entreprises étasuniens avant-gardistes.

Alors que l'administration Bush est actuellement présente à la table des négociations, sa participation ne doit pas conduire au blocage des négociations internationales sur le régime du post- 2012, ni au sabotage des principes précités, pour la satisfaire. Ce serait dévastateur pour la planète.